

Les riverains de la décharge de Pavie devront attendre le 27 septembre pour connaître la décision du tribunal



Les riverains de la décharge de Pavie devront attendre le 27 septembre pour connaître la décision du tribunal

Mardi matin 6 septembre une bonne cinquantaine de personnes opposés à la décharge de Pavie ont manifesté devant le tribunal de Grande Instance d'Auch pour faire entendre leurs voix. Car dans le prétoire allait se juger une des batailles judiciaire qui oppose les riverains de la décharge de Pavie au syndicat mixte de Trigone. L'affaire en question est de savoir si les tirs de mine pour agrandir la décharge sont réalisés en toute légalité. Ils ont eu lieu le 3 août dernier et ont été suspendus depuis.

« Notre action juridique, révèle Jean-Manuel Fullana, consiste à un dépôt d'un référé préventif. Nous voulons en effet une expertise des biens immobiliers avant et après les tirs, ce n'est pas un constat d'huissier proposé par Trigone qui va nous dire dans quel état étaient les habitations avant les tirs ».

De son côté Trigone ne voit d'un bon œil cette obstruction judiciaire et demande des dédommagements aux plaignants.

Reste à savoir si le tribunal de Grande Instance lors de son délibéré prévu le 27 septembre va rendre sa décision ou bien va-t-il se déclarer incompétent, dans ce cas là l'affaire basculera vers le tribunal administratif.



Les opposants à la décharge devant le tribunal d'Auch.



Jean-Manuel Fullana explique la position des riverains de la décharge de Pavie par rapport aux tirs de mine.